

## **DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE**

### **COMMUNES DE BELMONT ET TORNAY**

-0-0-0-

Demande d'autorisation unique relative à l'exploitation d'un parc éolien de 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire des communes de Belmont et Tornay (Haute-Marne), par la S.A.S Énergies du Sud-Vannier, dont le siège est à Strasbourg (67000), 20 avenue de la Paix.

### **Enquête publique**

**Du 08 avril 2019 au 07 mai 2019**



## Rapport de synthèse

**Remis en main propre à Monsieur SASSOLAS**

**Le 21 mai 2019 en mairie de Belmont.**

L'article R.123-18 du Code de l'environnement stipule que :

"Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles. "

Dans mon rapport de synthèse, j'aurai voulu éviter autant que possible des répétitions mais plutôt de renvoyer à certaines observations identiques.

Après réflexion j'ai préféré retranscrire presque mot à mot toutes les observations reçues et transcrites sur les registres d'enquête.

Le 21 mai, je me suis rendu à la mairie de Belmont remettre mon rapport de synthèse, en main propre à Monsieur SASSOLAS, Chef de projet.

### Résultats des observations

Avis favorable	16
Avis défavorable	32
Sans avis	3

## Observations reçues par courrier ou mail (dans leur intégralité).

<p><b><u>Observation n° 1</u></b> Association "Les vues imprenables"</p>	<p><b>Le financement de la zone industrielle Sud Vannier</b> Pourquoi Énergies du Sud Vannier n'a-t-elle pas jugé utile d'indiquer le montant détaillé pour chaque poste des charges d'exploitation. Énergies Sud Vannier pourra-t-elle assumer les coûts d'exploitation.</p> <p><b>Le coût du démantèlement des éoliennes</b> Énergies Sud Vannier pourra-t-elle assurer le démantèlement des éoliennes le moment venu. Le coût de revient d'un démantèlement est bien supérieur à la provision prévue.</p> <p><b>La remise en état du terrain</b></p> <p><b>La viabilité du projet Sud Vannier</b> Il apparait clairement que les recettes indiquées dans le dossier administratif sont surévaluées par Énergies du Sud Vannier.</p> <p><b>Conclusion</b> L'association "Les vues imprenables" s'oppose à la poursuite de ce projet et demande son annulation pure et simple.</p>
<p><b><u>Observation n° 2</u></b> Rita De Pauw et Pieter de Coninck</p>	<p>C'est une entreprise Chinoise qui devient propriétaire et va gérer les éoliennes. Nous trouvons ça incroyable. C'est un choix. On n'aime pas trop que les éoliennes soient implantées dans la nature. Il faut les placer à côtés des autoroutes, dans les parcs industriels, sur les hauteurs nues. En consultant l'atlas de France on constate qu'il n'y a pas beaucoup de vent dans nos régions. Avis défavorable au projet.</p>
<p><b><u>Observation n° 3</u></b> Madame POOPE Evelyne</p>	<p>Pressigny sera totalement encerclé par les éoliennes. 6 parcs éoliens distants de moins de 12 km. Pas de réunion publique pour informer la population. Présence de milans royaux et gigognes noires.</p>



	<p>La société Sud Vannier doit absolument présenter un dossier autorisant la délivrance d'une dérogation pour la destruction d'habitat d'espèces protégées.</p> <p>Avis défavorable au projet.</p>
<p><b>Observation n° 4</b> Monsieur Patrick GIROULT</p>	<p>Identique à l'observation n°3</p> <p>Avis défavorable au projet éolien.</p>
<p><b>Observation n° 5</b> Monsieur Jean-Louis FRANCOIS</p>	<p>L'impression générale qui se dégage à la lecture des documents est le manque d'objectivité et une recherche systématique de minimiser les impacts.</p> <p>Le promoteur n'a pas jugé bon de faire des présentations à la population comme cela s'est fait pour le projet Vannier-Amance.</p> <p>Discrédit de l'étude paysagère par le choix des points de vue pour les photomontages.</p> <p>Le promoteur justifie son refus d'utiliser les cartes de "zone d'influence visuelle" pour montrer les impacts. Il argumente le peu d'intérêt des cartes de ZIV par une difficulté à lire et comprendre un document qui montre pourtant clairement les visibilitées potentielles des éoliennes.</p> <p>Panoramas trompeurs (page 4 de l'observation).</p> <p>Les documents "Encerclement" donne une autre idée de ce que sera le cadre de vie des riverains (pages 5-6 et 7 de l'observation).</p> <p>L'utilisation de représentations visuelles minimalistes, des commentaires orientés, des choix de points de vue réducteurs permettent la présentation d'un dossier qui induit les services de l'état en erreur, rendant leur avis inapproprié.</p> <p>Incohérences paysagères (page 8 de l'observation).</p> <p>Malgré les demandes répétées de la préfecture, le promoteur ne fournit pas la demande de dérogation prétextant que cette demande n'est pas justifiée.</p> <p>En conclusion les atteintes au paysage, le non-respect des recommandations du SRE Champagne-Ardenne en matière</p>



	<p>d'intégration paysagère et de respect du cadre de vie me font rejeter ce projet.</p> <p>La minimisation systématique des impacts me pousse à demander la révision de l'avis de la MRAE, avis qui porte plus sur la conformité administrative des pièces du dossier que sur la conformité du contenu de ces pièces avec la réalité du terrain. Il semble évident qu'aucun membre de la mission régionale d'autorité environnementale n'a connaissance des lieux.</p> <p>Avis défavorable au projet.</p>
<p><b>Observation n° 6</b> Association Van D'osier</p>	<p>On peut s'étonner qu'aujourd'hui la société OPALE utilise quantité d'arguments contredisant ce qu'elle a écrit en 2014 (dossier de consultation Haut Vannier présenté par OPALE durant les journées d'information à la population en juin 2014) afin de faire valider par la MRAE, puis par la préfecture le projet Sud Vannier.</p> <p><b>Choix des éoliennes et acoustique</b></p> <p>Nous demandons qu'une étude acoustique avec les éoliennes Envision soit réalisée avant la création du parc.</p> <p><b>Densité éolienne et cadre de vie</b></p> <p>Écarter le village de Tornay d'une étude de cumul, c'est nier toute dynamique, tout déplacement des habitants.</p> <p>Le village de Pressigny est encerclé par les projets éoliens : Hauts de la Rigotte, Roche 4 Rivières, Vannier-Amance et Sud-Vannier.</p> <p>L'encercllement d'un village ne peut pas être défini à partir d'un point fixe, il doit prendre en compte la dynamique, les déplacements des habitants.</p> <p>Au final, ce projet éolien, compte tenu des phénomènes d'encercllement et de saturation visuelle qu'il induit est de nature à porter atteinte au cadre de vie des habitants et au paysage.</p> <p><b>Ambiance lumineuse</b></p> <p>En cas d'autorisation du projet, nous demandons la mise en place d'un système de déflecteurs orientant les lumières vers le haut</p>

	<p>afin d'éviter que tout flash soit observable depuis les zones habitées.</p> <p><b>Biodiversité</b></p> <p>Le projet est situé dans un environnement dont les habitants biologiques sont très diversifiés.</p> <p><b>Avifaune</b></p> <p>Ce projet est traversé par un, voire deux couloirs de migration, même si comme l'affirme Opale, il s'agit de couloirs à enjeu modéré en migration postnuptiale. Une carte plus précise notant la position des éoliennes et les couloirs migratoires semble indispensable afin de visualiser correctement les enjeux.</p> <p>En conclusion, la migration de l'avifaune constitue un élément qu'il est particulièrement important de prendre en compte pour la conception du projet (voir page 5,6 et 7 de l'observation).</p> <p><b>Chiroptères</b></p> <p>De nombreux chiroptères parmi les espèces observées sont inscrits en liste rouge. La mesure d'arrêt des éoliennes sera-t-elle suffisante pour les protéger ? Y-a-t-il des retours sur de telles mesures ?</p> <p><b>Conclusion</b></p> <p>Suite à toutes ces remarques, nous disons non à ce projet.</p>
<p><b>Observation n° 7</b> Monsieur et Madame TSCHEILLER</p>	<p>Le village de Pressigny va être totalement encerclé par 4 parcs situés à moins de 10 km. Cette saturation va porter atteinte au cadre de vie des habitants.</p> <p>Choix des éoliennes ? Il est surprenant que dans l'étude d'impact (p.32), dans les noms des éoliennes envisagées, n'apparaissent pas ENVISION, qui sera le financeur du parc. Que signifie cet oubli ? Y-a-il un lien entre les caractéristiques des éoliennes Envision et le bruit ?</p> <p>Concernant la biodiversité, il nous semble que la réalisation de ce parc conduit à un désastre écologique. Les distances entre les nids (milan royal et cigogne noire) et les éoliennes ne sont pas respectées.</p>

	<p>En conclusion nous vous disons donc notre désaccord avec ce projet.</p>
<p><b><u>Observation n°8</u></b> Madame Blandine VUE</p>	<p><b>Impact sanitaire</b></p> <p>La roche de Belmont est le résultat d'une faille ; il serait purement criminel que les services de l'état autorisent la construction de ce projet.</p> <p><b>Bruit et infrasons</b></p> <p>Bien que la France nie encore plus l'impact sanitaire des infrasons sur la santé que ceux des ondes électromagnétiques, le syndrome éolien n'a rien à envier à l'électro sensibilité. De nombreuses études internationales l'ont prouvé, l'état de santé des riverains d'éoliennes s'en ressent progressivement, avec une dégradation au fil des temps.</p> <p><b>Impact visuel</b></p> <p>Si l'opérateur tient à ce qu'on voie ses éoliennes géantes de très loin, il a fort bien choisi son site. Qui voit loin est vu de loin.</p> <p>On se demande par ailleurs si le promoteur a pris la peine de consulter le schéma régional éolien, tant les infractions aux directives de ce schéma sont nombreuses ! Tant en matière de paysage que de distance par rapport aux forêts...</p> <p>Le plateau de Belmont/Tornay est particulièrement dégagé, l'impact visuel serait catastrophique pour la totalité du Sud de département. La quasi-totalité des monuments historiques serait touchée, notamment la ville de Langres, qui subirait ce lot de 9 géants dans la perspective du rempart est de la citadelle. Le site d'Andilly ne serait pas épargné.</p> <p><b>Sécurité</b></p> <p>Le respect de la sécurité est catastrophique par les risques de chute d'éléments ou de glace, les risques de chute d'engins et les risques sur les eaux.</p> <p><b>Monuments historiques</b></p> <p>Beaucoup de monuments historiques seraient impactés.</p> <p><b>Effet stroboscopique</b></p>



Beaucoup de village risquent d'être impactés par l'effet stroboscopique. L'effet stroboscopique engendre des troubles de santé.

#### **Impact économique**

Entre éoliennes et population, il faut choisir !

#### **Données de production**

Les données économiques avancées par le promoteur sont totalement faussées, puisqu'elles ne tiennent pas compte de la capacité de production réelle de notre secteur.

#### **Saturation et encerclement**

L'est de la Haute-Marne est saturé d'éoliennes, il est faux de prétendre que ce secteur ne l'est pas, car les projets autorisés ne vont pas tarder à se construire.

#### **Milieu naturel**

Préservation de la vallée du Salon

Présence d'un important réseau hydrographique souterrain dont la Fontaine Couverte de Coublanc à 6km du site.

Non-respect des distances d'éloignement par rapport aux forêts (préconisation par le schéma régional éolien).

Approvisionnement du matériel !

#### **Faune, Flore**

Voir observations 3, 6 et 7.

#### **Archéologie**

La roche de Belmont serait, selon le site officiel de l'office du tourisme, le site de la première abbaye cistercienne de Belmont. Son nom est d'ailleurs révélateur d'une implantation sur le plateau. Comment peut-on d'une part vanter un lieu sur un site touristique et d'autre part projeter de le massacrer à l'éolienne ?

#### **Légalité**

J'ai eu la surprise de constater que le 21/04/19, le site de la préfecture ne présentait plus l'avis d'enquête publique pour cette enquête.

	<p>Les panneaux d'annonce d'avis d'enquête publique n'ont pas été placés là où on risquait de les voir.</p> <p><b>Indépendance énergétique et éthique</b></p> <p>Le groupe Vélocita dépend d'un groupe chinois.</p> <p><i>Qu'en est-il de notre indépendance énergétique ?</i></p> <p><i>Qu'en est-il de la souveraineté sur nos sols ?</i></p> <p><b>Conclusions</b></p> <p>Le dossier d'étude est un copier/coller de mensonges destinés à endormir le public et ne tenant aucun compte de la réalité locale, voire nationale.</p> <p>L'arrogance des réponses du promoteur aux questions des services de l'état en dit long sur l'état d'esprit qui règne dans le milieu, les villages en seront la proie si les projets se réalisent.</p> <p>Non-respect du schéma régional éolien et arrogance avec laquelle il est justifié.</p> <p>Autoriser cette implantation serait condamner à tout jamais l'un des derniers secteurs de l'est de notre département qui soit encore relativement épargné tant par les ravages de l'éolien que par l'industrialisation sous toutes ses formes.</p> <p>Qu'on cesse de tenir des discours parlant de tourisme si on a décidé de sacrifier une région aussi belle. Tourisme et éolien ne sont pas compatibles.</p> <p>Rappelons que Madame le Préfet avait annoncé qu'aucune nouvelle autorisation éolienne ne serait accordée tant qu'il n'y aurait pas de nouveau schéma régional éolien, et espérons que cette promesse sera, cette fois, tenue.</p> <p>Avis défavorable au projet.</p>
<p><b>Observation n°9</b> Monsieur POOPE Michel</p>	<p>Réflexion identique à l'observation n°6 (en 2014 la société OPALE précisait que 3 zones été écartées du périmètre final de la ZDE soit Grenant et Saulles, Belmont et Saulles, Gilley). Pourquoi cette synthèse n'est-elle plus valable ?</p> <p>Pourquoi n'y a-t-il pas eu de présentation du projet aux habitants, alors que celle-ci avait été faite pour les autres projets du secteur.</p>

	<p>Non-respect des distances d'éloignement par rapport aux forêts.</p> <p>Avifaune (voir les observations précédente).</p> <p>Il est impératif qu'un dossier autorisant la délivrance d'une dérogation pour la destruction d'habitat d'espèces protégées soit instruit, dans les règles, par la société Sud-Vannier.</p> <p>Alors que le problème de l'extinction d'espèces d'animaux préoccupe le monde, il serait peut-être judicieux de commencer par préserver la biodiversité et les espèces proches de chez nous.</p> <p>Avis défavorable au projet.</p>
<p><b><u>Observation n°10</u></b> Madame MANCIAUX Chantal</p>	<p>Village de Pressigny totalement encerclé par les projets éolien dont 3 portés par la société OPALE.</p> <p>Perte de biodiversité.</p> <p>Avis défavorable au projet.</p>
<p><b><u>Observation n°11</u></b> Madame Sophie DELONG Maire de Langres</p>	<p>Présence des 9 éoliennes dans le cône de visibilité Est des remparts de Langres.</p> <p>Le tourisme Langrois est basé sur son patrimoine. Langres est une "cité perchée" qui se voit à des dizaines de kilomètres alentours. Aussi ai-je eu soin de ne pas m'opposer aux précédents projets d'éoliennes visibles depuis les remparts dans la mesure où à l'inverse, elles n'étaient pas visibles dans les principaux cônes de visibilité éloignés depuis lesquels on peut admirer la ville et ses fortifications. Le plus bel angle de vue de la ville est sans conteste à l'Est.</p> <p>Ce projet Sud Vannier met ainsi gravement en péril une activité touristique capitale en termes de ressources et d'emplois.</p> <p>La ville de Langres entretient 8 km de remparts grâce au soutien de l'État, de la Région, du Département, du GIP. La construction d'éoliennes est de ce fait en contradiction avec ces efforts communs.</p> <p>Enfin les recommandations du SCOT du Sud haut-marnais englobant les trois EPCI donc la zone de Belmont/Tornay, prévoient de laisser libre d'éoliennes le cône de vision</p>



	<p>représenté par la zone Est des remparts de Langres. Les éoliennes seraient parfaitement visibles des remparts Est de Langres.</p> <p>Opposition ferme au projet d'implantation de 9 éoliennes.</p>
<p><b><u>Observation n°12</u></b> Madame GUENOT Marie-France</p>	<p>Biodiversité non respectée</p> <p>Distance des forêts</p> <p>Les panoramas sont faits à partir d'un point fixe. Ce n'est pas la réalité du quotidien, les personnes se déplacent et ont ainsi une vision globale depuis plusieurs points fixes.</p> <p>Territoire comportant 6 projets de parcs distants de moins de 12 km totalisant 68 éoliennes.</p> <p>Avis défavorable au projet</p>
<p><b><u>Observation n°13</u></b> Monsieur Francis MIDY</p>	<p>Pas de réunion publique.</p> <p>Non-respect de la préconisation du SRE avifaune qui impose un éloignement de 5 km par rapport aux nids de milans royaux.</p> <p>Risques de collision des oiseaux avec les éoliennes lors des déplacements pour la nourriture des petits.</p> <p>Par deux fois les services de la Préfecture ont demandé au promoteur d'instruire un dossier autorisant la délivrance d'une dérogation pour la destruction d'habitat d'espèces protégées. La réponse du promoteur est restée identique / aucune demande de dérogation n'est nécessaire.</p> <p>Il est choquant de lire "<i>la mesure d'arrêt en période de fauche a un coût acceptable...</i>" Étendre cette mesure à l'ensemble de la période de reproduction ne diminuerait pas significativement le risque de collision tout en ayant un impact négatif sur la production d'électricité. Quel est le plus important : rentabilité du parc ou sauvegarde des espèces protégés ?</p> <p>Implantation du parc incohérente.</p> <p>Au vu de tous les arguments évoqués précédemment il apparaît que ce projet est destructeur pour l'environnement local et pour le cadre de vie.</p>
<p><b><u>Observation n°14</u></b></p>	<p>Défaillances sur le point de la biodiversité.</p>

<p>Madame MIDY Danielle</p>	<p>Le choix du point de vue des panoramas n'est pas objectif. Il faudrait que les panoramas englobent l'ensemble des points importants autour des villages (entrée, sortie, points hauts, proximité des lieux de vie...)</p> <p>L'implantation des chemins et des postes de raccordement conduira à une destruction de la surface en prairie sèche plus importante que prévue.</p> <p>Le projet est traversé par un couloir de migration ; une carte plus précise notant la position des éoliennes et les couloirs migratoires semble indispensable afin de visualiser correctement les enjeux.</p>
<p><b><u>Observation n°15</u></b> Madame COCAGNE Françoise</p>	<p>Observations identiques que précédemment (observation 14).</p> <p>Les villages de Genevrières, Poinson-les-Fayl, Savigny n'auront pas les 180° d'espaces sans éoliennes.</p>
<p><b><u>Observation n°16</u></b> Madame LINDEN Catherine</p>	<p>Habitante à Tornay depuis 1983, j'y ai trouvé une plénitude nécessaire à mon équilibre physique et psychique grâce au paysage naturel et patrimonial ; quasi exempt d'infrastructures urbanistiques, où le silence et la lumière naturelle diurne et nocturne est reine.</p> <p>Nous avons été informés officiellement de l'existence de ce projet lors de l'enquête publique.</p> <p>Que deviendront nos villages maintenus en partie par le tourisme vert (résidences secondaires).</p> <p>S'intéressera-t-on aux effets neurologiques causés par les effets stroboscopiques. Les lumières clignotantes nocturnes et infrasons produits par les éoliennes sous estimées et occultées. Prendra-t-on la mesure des conséquences sanitaires écologiques à temps.</p> <p>Y aura-t-il augmentation de nos factures d'électricité et impôt foncier ?</p>
<p><b><u>Observation n°17</u></b> Monsieur Sylvain BOUGUERET</p>	<p>Défavorable à cette installation éolienne.</p> <p>Transformer la campagne en zone industrielle n'apporte pas de solution à la transition écologique mais crée beaucoup de</p>



	<p>problèmes. Sans parler des nuisances causées aux riverains, aux animaux et aux paysages.</p> <p>Ces machines gigantesques vont nous coûter un pognon de dingue (qui tombe dans quelle poche ?) et augmenter indirectement les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Est-il normal qu'un exploitant de centrale éolienne n'a pas l'obligation de service public ?</p>
<p><b><u>Observation n°18</u></b> Monsieur Michel DESPLANCHES</p>	<p>Question des économies de CO<sup>2</sup> : le nucléaire est bien plus efficace que l'éolien, car il est pilotable et non intermittent !</p> <p>Une société demandeuse qui est le paravent visible d'un groupe chinois. Vu l'absence de choix de machines au dossier, il est probable qu'en dernier ressort ce seront des éoliennes ENVISION qui seront installées. Ces machines sont-elles adaptées au système de contrôle/pilotage SCADA qui équipe toutes les marques européennes ? Est-il judicieux d'admettre un projet contrôlé par des sociétés non-européennes, sachant qu'il sera difficile ou impossible de les contraindre à respecter leurs engagements (responsabilités de la chaîne des sociétés mères sur le démantèlement futur) ?</p> <p>Le plan d'affaires proposé me semble excessivement optimiste, avec une production escomptée de 75 000 Mwh/an basée sur un taux de charge proche de 30% (moyenne française 2018 22%).</p> <p>Le contexte local est déjà fortement marqué par l'éolien avec 45 éoliennes installées ou autorisées dans un rayon de 15 km. La région Grand-Est possède le 1<sup>er</sup> rang pour l'éolien, elle est largement excédentaire en production électrique, rajouter des moyens supplémentaires, c'est construire de nouvelles lignes HT et THT et des transfos pour exporter vers des régions voisines vers les pays étrangers. Est-ce judicieux, je ne le pense pas...</p> <p>Si la distance entre éoliennes et habitat paraît suffisante avec 1 100 mètres minimum, il faut noter que l'étude acoustique montre des dépassements d'émergences nocturnes qui nécessiteront un plan de bridage, sans compter la question des infrasons, susceptibles d'avoir des effets néfastes jusqu'à 15 km.</p>



	<p>Le point le plus critique du dossier a été soulevé par l'avis de la MRAE, en ce qui concerne la faune volante : cela tient à la localisation des éoliennes, toutes à moins de 200 mètres de boisements, ce que réproouvent EUROBATS et la SFPEM, organismes non-officiels mais reconnus par les DREAL et MRAE. Il y aurait donc des enjeux forts pour plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs ou nicheurs, dont des rapaces (Milans noir et royal, Bondrée, Faucon, etc...) et des grands voiliers. Pour les chiroptères, même si le demandeur a essayé de démontrer des enjeux faibles à moyens, il n'en reste pas moins que la distance aux espaces boisés est trop faible pour 7 éoliennes sur 9, car c'est la distance bas de pâles/canopée qui doit être prise en compte. Certes le demandeur propose des mesures de réduction, détection/effarouchement pour 3 éoliennes et arrêt à la fauchaison pour 3 autres ; pour les chauves-souris un bridage séquentiel de 5 machines (E1, 2, 3, 7 et 9) est proposé, avec l'objectif de réduction de 70% de la mortalité. Ces mesures sont insuffisantes dans leurs caractéristiques et leur ambition, c'est d'ailleurs ce que dit la MRAE, et la réponse bien vague du demandeur à cette dernière n'emporte pas la conviction.</p> <p>Par cette contribution citoyenne, je marque mon opposition absolue à ce projet.</p> <p>Voir les PJ.</p>
<p><b><u>Observation n°19</u></b> Monsieur Jacques STACHOWSKI Habitante de Frettes</p>	<p>Les territoires de Frettes, Leffond, Fouvent St Andoche en Haute-Saône et Tornay et Belmont donnent l'impression d'être grandement cerné par l'installation d'éoliennes.</p> <p>Financièrement les communes et les propriétaires y sont favorables, on oublie de se projeter dans 20 ans lorsque les divers intervenants constructeurs auront empoché d'énormes bénéfices, changé de raison sociale et se trouveront écartés de toute responsabilité lorsque ces éoliennes seront en fin de vie.</p> <p>Pour ces raisons je suis opposé à ce projet.</p>
<p><b><u>Observation n°20</u></b> Monsieur Frédéric PITOIZET Poinson-Lès-Fayl</p>	<p>Aux vues des enjeux faunistiques, il est nécessaire au promoteur d'instruire une demande de dérogation pour la destruction d'habitats d'espèces protégées. En effet, le couloir de migration traversant le parc est qualifié d'enjeu modéré alors que 165</p>

	<p>passages de milans royaux en migration post-nuptiale ont été comptabilisé.</p> <p>Comme l'a fait le Préfet en 2014, les éoliennes de Belmont, lieu principal de passage des milans royaux doivent-êtré supprimées.</p> <p>Contrairement aux recommandations du SRE Champagne-Ardenne qui recommande 200m de distance avec tout massif forestier, 6 éoliennes sont implantées à moins de 100m d'une lisière forestière.</p> <p>L'étude d'impact est minorée. L'implantation des chemins et des postes de raccordement conduira à une destruction de la surface en prairie sèche plus importante que celle annoncée.</p> <p>Le projet de parc éolien Sud-Vannier s'inscrit dans un territoire comprenant déjà 6 projets de parcs distants de moins de 12 km. Au total, 68 éoliennes seront présentes dans un rayon de moins de 15 km. Le cadre de vie, à l'échelle du territoire sera saturé par cette prolifération incohérente de parcs éoliens.</p> <p>Pas de présentation du projet à la population. Il y a là, délibérément un défaut d'information inacceptable.</p> <p>Je suis opposé au projet de ce parc éolien.</p>
<p><b><u>Observation n°21</u></b> Monsieur Guy BRESARD</p>	<p>L'éolien en mer est sous exploité et mon village va être encerclé.</p>
<p><b><u>Observation n°22</u></b> Madame Cécile CAMELIN</p>	<p>Avec le défi majeur que représente le changement climatique, il est urgent de développer les énergies renouvelables, incluant entre autres l'éolien. L'éolien est un moyen de produire de l'électricité propre et intelligente.</p> <p>Pour cela je soutiens tous les projets de développement de projet éolien et particulièrement celui de Sud-Vannier.</p>
<p><b><u>Observation n°23</u></b> Monsieur DROUHOT Arnaud 70500 Chauvirey le Chatel</p>	<p>Les panoramas à 360° sont réalisés à partir de vue fixe et ne sont pas le reflet de la situation future.</p> <p>Ce projet s'ajoute à 5 autres pour un total de 68 éoliennes dans un rayon de moins de 15 km.</p> <p>6 éoliennes sur 9 sont implantées à moins de 100 m d'une lisière forestière, non-respect de la prescription de la DREAL 2007.</p>



	<p>Ce projet est traversé par un couloir de migration, les éoliennes E4 à E6 sont implantées transversalement à ce couloir, donc cela aura des répercussions négatives sur les déplacements des oiseaux migrateurs.</p>
<p><b>Observations n° 24</b> Madame Christine CHADEYRON Molay</p>	<p>Des animaux d'élevage décèdent brutalement à côté d'éoliennes nouvellement implantées, leur comportement et leur reproduction sont perturbés, ils refusent d'entrer dans certaines zones, produisent moins de lait, ont des humeurs instables.</p> <p>L'Allemagne a constaté l'extermination des Milans noirs à proximité d'éoliennes. Les éoliennes à défaut d'être supprimées, sont arrêtées en période de fauchage afin de limiter les dégâts d'une implantation irréversible et mal pensée. Pourquoi ne tient-on pas compte des erreurs, pourquoi fait-on ici si peu cas des populations de milans royaux et autres oiseaux qui y vivent et s'y reproduisent. Pourquoi n'ont-ils pas le droit d'y vivre tous, et en paix toute l'année ?</p> <p>Je discute parfois avec des entrepreneurs qui voyagent hors de notre région. Ils rapportent des témoignages attristant du Nord Est de la France où les habitants se mordent les doigts d'avoir vendus leur nature contre des bénéfiques éoliens : les animaux ont fui, plus de chouette, de sanglier, plus de chant d'oiseaux ; une nature morte.</p> <p>Et les journaux télévisés rapportent le mystère des vaches qui dépérissent et meurent.</p> <p>Si l'on regarde l'implantation des éoliennes autour de Belmont, il y en aurait 76 dans un rayon de 15 km...</p> <p>Pour les habitants, s'ajoutent la dépréciation et la non vente des biens immobiliers. La présence d'éoliennes nuit grandement à l'attractivité et au développement des territoires, voulues par les maires, et prétextes du choix éolien.</p> <p>Le démantèlement des éoliennes n'est pas clair : on laisse croire que pour 50 000 euros par éolienne, il n'y en aura plus de trace. Cette somme ne permet pas de remettre les sols dans leur état d'origine : seule la superficialité des sols serait nettoyée, les fondations resteront enfouies.</p>



	<p>Quel est le cahier des charges exact du démantèlement proposé, quel est le devis correspondant ?</p> <p>Il serait bon que les citoyens s'expriment sur des informations complètes et claires.</p> <p>Il semble que les habitants des lieux concernés n'aient pas reçu une information suffisamment précoce et complète afin de réfléchir.</p> <p>Avis défavorable au projet Sud-Vannier.</p>
<p><b><u>Observation n° 25</u></b> Les Courants de la Rigotte 70120 Charmes Saint Valbert</p>	<p>L'emprise visuelle pour certaines communes (Charmes, La Roche 4 Rivières, Les Hauts de La Rigotte, Molay) sera d'environ de 270° sur 360°.</p> <p>Avec 76 éoliennes dans un rayon de 15 km, nous estimons que nous arrivons à un point de saturation visuelle pour une région appelée à vivre du tourisme.</p> <p>Concernant la biodiversité, les points vus précédemment sont repris.</p> <p>Nous demandons donc que le promoteur instruisse un dossier autorisant la délivrance d'une dérogation pour la destruction d'espèces protégées.</p>
<p><b><u>Observation n° 26</u></b> Madame Jacqueline LEPAGE Charmes-saint-Valbert</p>	<p>J'estime que l'éolien n'est pas une solution écologique à la nécessaire transition énergétique, donc j'y suis opposée. Surtout tant qu'il est outrageusement subventionné et ceci, au détriment d'autres alternatives, notamment en milieu rural, comme la méthanisation.</p> <p>L'éolien confisque à son profit toutes les disponibilités électriques des réseaux et les prive de la moindre possibilité d'implantation ou d'extension.</p> <p>Et il anormal de privilégier des investisseurs étrangers, ceci sans réelles retombées économiques, au détriment des véritables forces vives du secteur.</p> <p>Le sud-est de la Haute-Marne et le nord-ouest de la Haute-Saône ne sont pas des territoires clairement séparés tant au niveau des paysages, de la faune que de la flore. C'est pourquoi le projet éolien Sud-Vannier doit être considéré non seulement à son échelle mais aussi à celle, plus large, de son environnement</p>

	<p>géographique qui sera, de fait, impacté. Il rejoint la pléthore de projets identiques qui est en passe de recouvrir d'éoliennes l'ensemble de ce petit secteur, tant haut-marnais que haut-saônois. Ce qui conduit tout droit à un encerclement de plusieurs villages et saturation avec 68 éoliennes prévues pour le moment dans un rayon de moins de 15 km.</p> <p>Outre de multiples autres considérations peu réjouissantes pour les habitants concernés (bruit, environnement dévasté, perturbations diverses et variées) comment les oiseaux nocturnes ou diurnes, sédentaires et migrateurs, ainsi que les chauve-souris vont-ils affronter une telle densité d'éoliennes ?</p> <p>Parmi les espèces protégées que vont devenir les cigognes noires qui reviennent peu à peu et sont observées chaque année dans ce secteur à cheval entre les 2 départements ? il leur faut énormément d'espace pour se nourrir et elles ignorent les frontières comme les dangers non naturels que sont les parcs éoliens. Celles qui sont vues dans les grands bois de Bussières et Fayl-Billot risquent déjà d'être prises en étau entre les éoliennes des deux parcs Vannier-Amance et Sud-Vannier. Et les milans royaux qui affectionnent la contrée ? la distance minimum entre les lieux d'habitat et les futures éoliennes n'est même pas respectée. Pareillement qu'en sera-t-il des chauves-souris dont celles inscrites sur la liste rouge et présentes ici ?</p> <p>Le projet de parc ne respecte même pas le couloir migratoire existant. Et si le promoteur refuse de revoir ses plans, il serait au moins impératif qu'il instruisse une demande de dérogation pour la destruction d'habitats d'espèces protégés.</p>
<p><b><u>Observation n° 27</u></b>  Monsieur Alexandre  MULTON  Maire de la commune de La Rochelle et Vice-Président de la Communauté de Communes</p>	<p>Avis très favorable au projet éolien Sud-Vannier</p> <p>La commune de La Rochelle bénéficie d'un projet éolien (permis de construire accordé par arrêté préfectoral le 20/07/2017, début de la construction au 1<sup>er</sup> trimestre 2020) conçu avec le même développeur éolien que le projet Sud-Vannier.</p> <p>Ainsi, je témoigne des qualités de ce développeur : connaissance du territoire, prise en compte de l'insertion paysagère, dimensionnement des projets en tenant compte de la population, de la faune et de la flore, des études acoustiques, ...</p>



	<p>De plus les retombées financières (fiscalité, loyers fonciers, hausse de l'activité économique durant l'exploitation du parc) apporteront à notre territoire (communes, communauté de communes, département, région) un nouveau souffle qui sera non négligeable sur un territoire aussi rural que le nôtre.</p> <p>Enfin, je rappelle que la France s'est engagée depuis la COP21 au développement des énergies propres. Les projets éoliens sont les projets les plus pertinents pour tenter d'atteindre ces objectifs. De plus, de toutes les "énergies vertes" l'éolien est bien la plus propre, et la plus performante en comparaison aux autres "énergies vertes" potentiellement développables.</p>
<p><b>Observation n° 28</b> Monsieur Jean-Louis NITHARD Charmes-saint-Valbert</p>	<p>Je suis scandalisé par ce nouveau développement dans l'industrialisation systématique de notre secteur rural par le biais d'éoliennes.</p> <p>Oublié car trop peu peuplé, sa seule richesse résidait précisément dans sa nature, sa faune et sa flore, sa biodiversité, son environnement préservé. C'est une des raisons qui nous l'a fait choisir, ma famille et moi pour y investir et nous y installer. Mais depuis ces dernières années, les projets de parcs éoliens se multiplient dangereusement de tous côtés si bien que nous devrions, à terme être entourés d'éoliennes de toutes parts. On évoque 68 éoliennes dans un rayon d'à peine 15 km mais combien dans un rayon de 30 ou 60 km, les projets de parcs se succédant les uns derrière les autres ?</p> <p>Le problème ne se résume pas à un simple inconvénient visuel car la faune surtout va payer un lourd tribut à ces gigantesques moulins à vent. Les oiseaux notamment, et les chauves-souris, comptent parmi les plus vulnérables surtout que la zone d'implantation envisagée est traversée par un couloir de migration. Dans la mesure où plusieurs espèces présentes sur place sont protégées, comme le milan royal ou la cigogne noire, le promoteur devrait, pour le moins, souscrire une demande de dérogation pour destruction d'habitats d'espèces protégées.</p> <p>A quel avenir notre petit territoire est-il promis ? une terre d'éoliennes ne rapportant qu'une maigre rente à quelques propriétaires fonciers et collectivités ? un secteur rural sans</p>



	<p>agriculteurs ? une campagne sans oiseaux à la biodiversité malmenée ? sans études plus impartiales que celles présentées par le promoteur, je suis opposé à ce projet.</p>
<p><b>Observation n°29</b>                  Madame Pascale CHALLINE                  70500 CHAUVIREY LE VIEIL</p>	<p>J'émet un avis défavorable à ce projet qui aura trop d'impact sur la biodiversité et la qualité de vie de ces habitants.</p> <p>La Co-visibilité du projet pour les communes de Haute-Marne et Haute-Saône demande une étude plus élargie sur les périmètres de concertation.</p> <p>Aujourd'hui où on reconnaît une disparition de 60% de notre biodiversité, le non-respect de celle-ci aura un impact conséquent sur l'humanité (production alimentaire) dans l'avenir.</p> <p>Les couloirs migratoires sont présents dans la zone d'études : Milan royal, milan noir... La coupure du plus important couloir migratoire du département sur l'étendue du projet sera destructrice des espèces déjà menacées.</p> <p>Les cigognes noires sont observées dans le secteur. La cigogne noire estive dans les bois de Pressigny et de fortes suspicions de reproduction existent, c'est ce qui ressort de l'étude d'impact sur le projet des "CHAUVIREY" en Haute-Saône. L'éloignement de 5 km par rapport aux nids de milans royaux et cigognes noires n'est pas respecté.</p> <p>Je déplore qu'on privilégie une énergie si peu productive dans nos régions peu ventées au détriment d'une qualité de vie qui restera un atout touristique et de peuplement des campagnes.</p>
<p><b>Observation n° 30</b>                  Délibération du Conseil Municipal de Champsevraine</p>	<p>Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production électrique utilisant des énergies renouvelables afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrit dans le titre 1 de la Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte, avec notamment l'atteinte de 40% de la production électrique en 2030 par les Enr ;</p> <p>Vu l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des Enr en France métropolitaine, qui fixe notamment l'objectif de développement de l'énergie éolienne terrestre pour fin 2018 à 15 000 mégawatts et pour fin 2023 entre 21 800 et 26 000 mégawatts ;</p>

	<p>Vu le schéma régional éolien de Champagne-Ardenne approuvé le 25 juin 2012 aux termes duquel les communes d'accueil du projet éolien sont classées en zone favorable à l'éolien, et qui fixe à 2 870 mégawatts l'objectif éolien pour la région Champagne-Ardenne en 2020 à 460 mégawatts l'objectif éolien pour le département de la Haute-Marne.</p> <p>Le conseil émet un avis favorable</p>
<p><b><u>Observation n° 31</u></b> Délibération du Conseil de Pressigny</p>	<p>Le conseil municipal émet un avis favorable.</p>
<p><b><u>Observation n° 32</u></b> Délibération du conseil de Belmont</p>	<p>Le conseil municipal émet un avis favorable.</p>
<p><b><u>Observation n° 33</u></b> Madame Bernadette MONGIN Frettes</p>	<p>Habitante de la commune de Frettes, l'installation d'éoliennes à moins de 10 km concerne déjà les territoires de Frettes, Leffond, Fouvent St Andoche en Haute Saône et Tornay, Belmont en Haute-Marne... sans parler du rayon de 50 km où nous capterons par centaines.</p> <p>L'impression d'être cernée est grande. Évidemment nous avons le désavantage d'être en limite de département et de région ce qui favorise la multiplication des projets.</p> <p>Bien sûr je suis d'accord pour "sauver la planète" sauf que ces machines géantes sont à peu de rendement énergétique, d'un coût très élevé sans parler de l'acheminement dans les forêts, les friches, passer sur des petites routes de campagne déjà bien endommagées, enfouir dans le sol des centaines de m<sup>3</sup> de béton armé qui y resteront définitivement et utiliser des terres rares qui seront dans un avenir proche épuisées à tout jamais. Si financièrement, les communes et les propriétaires de terrain y sont favorables, on oublie de se projeter dans 20 ans lorsque les divers intervenants constructeurs auront empoché d'énormes bénéfices, changés de raison sociale et seront bien sûr écartés de toutes responsabilités lorsque ces éoliennes seront en fin de vie.</p>



	<p>Pour toutes ces raisons, je suis opposée à ce projet d'installation d'éoliennes Sud-Vannier.</p>
<p><b><u>Observation n° 34</u></b> Madame Nathalie SANZ</p>	<p>J'habite à quelques kilomètres de ces villages et malheureusement mon village est aussi prévu pour un parc éolien. Nous allons être entourés de ces engins. Le paysage de tous ces petits villages va être massacré, nos forêts vont être détruites (ce qui revient à dire la faune et la flore) afin d'installer ces machines à bruit. Nous ne pourrons plus aller nous promener dans les bois, un des plaisirs que nous avons dans nos villages qui nous permet de décompresser. Et quel impact sur notre santé ? Et qui va payer pour le démantèlement de ces machines dont la durée de vie est d'une quinzaine d'années ? Et que devient le béton coulé en terre pour la fixation des éoliennes... Après ça on nous dit que c'est écologique.</p> <p>Je dis NON aux parcs éoliens.</p>
<p><b><u>Observation n° 35</u></b> R de Selva Abbaye de Septfontaines</p>	<p>Le parc du Sud Vannier viendra s'ajouter à six parcs éoliens déjà existants. On atteindra ainsi le chiffre de 70 éoliennes dans un rayon moyen de 12 à 15 km. Il y aura un effet de saturation et d'encerclement qui dénaturera le cadre de vie et les paysages de ce coin de campagne. Il n'y aura plus guère d'endroits où le regard pourra se porter sans voir des éoliennes tourner.</p> <p>L'ajout d'un parc éolien limitera un peu plus les superficies de sols agricoles. Les impressionnants m<sup>3</sup> de béton coulés dans le sol les font changer de nature, et cela pour longtemps car les socles des éoliennes ne seront pas enlevés le jour où les éoliennes ne seront plus rentables. En ces temps où le gouvernement ne cesse de parler d'un nécessaire effort pour reconquérir les sols agricoles et forestiers, il apparaît illogique de vouloir les endommager encore plus.</p> <p>La protection et la sauvegarde de la biodiversité sont l'un des grands chantiers des années à venir. Ce chantier a encore été tout dernièrement relancé par Monsieur MACRON.</p> <p>Comment peut-on parler de respect de la biodiversité lorsqu'on propose des moyens totalement inefficaces pour faire respecter les normes minimums édictées par la SRE en la matière, notamment lorsqu'il s'agit d'espèces protégées comme le milan</p>



	<p>royal (présence de nids signalés par le projet), la cigogne noire, ou encore de chiroptères en voie de disparition. Le projet certes parle de faire respecter la loi, mais les moyens qu'il expose pour ce faire (fauche, arrêt des éoliennes à certaines périodes) sont dérisoires ou inadaptés : la fauche sous des éoliennes situées près des forêts n'aura aucun impact sur l'avifaune. Et l'on peut s'interroger sur le fait qu'il soit demandé à l'agriculteur de signaler quand il fauche, afin de pouvoir arrêter les éoliennes. L'agriculteur bénéficie financièrement des retombées des éoliennes lorsqu'elles tournent. Il a donc tout intérêt à ne pas demander leur arrêt... L'on observe aussi (dans les parcs déjà construits) que, si les premières années d'installation des éoliennes, certains agriculteurs font le signalement demandé, au fil des années ils oublient de le faire. Pourtant les oiseaux, eux, n'oublient pas de voler...</p> <p>Dans l'ensemble, le promoteur n'a pas répondu de manière suffisamment détaillée à ces enjeux de la biodiversité. Sur ce thème, il ne fait que reprendre les données de sa première étude d'impact. La Haute-Marne est pourtant l'un des départements français qui abrite une riche faune. La prolifération d'éoliennes contribuera, sans aucun doute, à l'appauvrir.</p>
<p><b><u>Observation n° 36</u></b> Madame Anita PETERSHEIM Frettes</p>	<p>Le village, situé en Haute-Saône, qui devrait recevoir lui-même 8 éoliennes, est à moins de 4 km de l'emplacement des éoliennes prévues sur les villages de Belmont et de Tornay (qui seront surtout visibles de Frettes).</p> <p>Quant aux études d'impact, il semble particulièrement important de noter que la zone choisie, bien que non protégée, fait partie des rares qui ne subissent pas encore de pollution lumineuse nocturne et participe donc à la préservation de la biodiversité (notamment chauve-souris et chouettes chevêches).</p> <p>Je n'ai pu vérifier si l'étude d'impact a été réalisée par une société commise par la préfecture ou choisie par la firme d'éolienne.</p> <p>Nous sommes parfaitement conscients de la nécessité du développement des énergies nouvelles au sein de l'UE, mais celles-ci ne permettent de faire face qu'à l'accroissement d'une consommation électrique non maîtrisée, la France étant d'ailleurs</p>

	<p>l'un des États les moins polluants au niveau de la production électrique.</p> <p>Ancien Directeur juridique du Parlement européen, je sais à quel point la solidité financière des sociétés d'éoliennes doit être scrupuleusement contrôlée car leur défaillance éventuelle met la maintenance et les démantèlements ultérieurs à la charge des collectivités.</p>
--	---

### Observations sur le registre d'enquête de la commune de BELMONT.

<p><u>Observation n° 1</u> Monsieur CLAIRE Maxime</p>	<p>Terrain bien adapté pour de l'éolien et ne nuit pas au village. Je suis favorable au projet pour une énergie renouvelable.</p>
<p><u>Observation n° 2</u> Monsieur BOURRIER Roger</p>	<p>Je suis favorable pour une énergie renouvelable</p>
<p><u>Observation n° 3</u> Madame MORIS Annie</p>	<p>Si cette initiative ne génère aucune nuisance, pourquoi pas ? L'avenir le dira...</p>
<p><u>Observation n° 4</u> Monsieur CLERC Romain</p>	<p>Je suis favorable à ce projet, les aspects techniques sont cohérents ; distances vis-à-vis des habitations respectées ; distribution du courant en aval prévu et pour les retombées économiques sur la commune de Belmont.</p>

### Observations sur le registre d'enquête de la commune de TORNAY.

<p><u>Observation n° 1</u> Monsieur RAILLARD Denis Maire de Tornay</p>	<p>Le conseil municipal a dès le début du projet donné un avis favorable sur l'installation de ces trois éoliennes.</p> <p>Cet avis était notamment motivé d'une part par une absence de désagrément étant donné que ces machines ne seront pas visibles du village d'autre part des retombées financières non négligeables seront les bienvenues, la commune étant la plus pauvre du secteur.</p>
<p><u>Observation n° 2</u></p>	<p>Avis favorable</p>

Madame CHAPUSOT Véronique	
<u>Observation n°3</u> Monsieur BOUGUERET Guillaume	Avis favorable
<u>Observation n°4</u> Monsieur BOUGURET Alain	Avis favorable
<u>Observation n°5</u> Monsieur BOUGUERET Pierre Vice-président de l'association foncière et habitant de Tornay	Avis favorable. Cela apporte une rentrée d'argent supplémentaire pour la commune concernée ainsi qu'à la Communauté de communes ce qui favorise le développement de ce secteur très rural.
<u>Observation n°6</u> Monsieur MASSE Jean	Entre Suzannecourt où il y a un projet d'une laverie nucléaire <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saint-Dizier : entretien de matériel utilisé dans les centrales nucléaires.</li> <li>• Bure : enfouissement des déchets nucléaires.</li> </ul> Un projet éolien sera le bienvenu en Haute-Marne. Le département se nucléarise et il y a peut-être autre chose à faire en Haute-Marne. Donc je suis tout à fait favorable au projet de Tornay.
<u>Observation n°7</u> Monsieur Pierre PETERLE	Avis très favorable
<u>Observation n°8</u> Madame FRANCOIS	Demande des précisions sur le raccordement du projet Sud-Vannier
<u>Observation n°9</u> Association "Les vues imprenables"	Éventuels conflits d'intérêts : <b>Belmont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• HUTINET Jacky et consorts (élu) Participation au conseil municipal Concerné par les parcelles ZH8-ZE33-ZE32-ZH9</li> </ul> <b>Tornay :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MAILLARD Denis</li> </ul>



	<p>Conseiller municipal</p> <p>Concerné par la parcelle ZA47</p>
<p><b><u>Observation n°10</u></b></p> <p>Monsieur DANIZEL Jean-Michel</p> <p>Tornay</p>	<p>A mon avis cette étude n'a pas été réalisé d'une façon normale (pas de réunion publique préalable à Tornay).</p> <p>J'ai choisi de vivre dans ce village, région où la nature règne en maître. J'y ai construit ma vie en tant qu'artisan, jouis d'une qualité de vie ; tout ceci grâce à un environnement exceptionnel.</p> <p>Je dénonce le choix de cette région (peu habitée) qui risque d'être défigurée par une quarantaine d'éoliennes dont neuf tout près de notre village et les autres très proches qui parsèmeront notre horizon de tous côtés.</p> <p>Ces machines gigantesques de 180 m de haut nous désolent et si ce projet se réalise, il se peut que nous décidions de quitter la région. D'autres personnes ayant investis dans des résidences secondaires (belges, hollandais, pour le cadre de vie exceptionnel), envisagent aussi cette éventualité.</p> <p>L'embryon de tourisme de notre région ainsi que les valeurs immobilières de nos maisons seront cassés.</p> <p>J'espère que Vélocité France acheté par ENVISION (Chine) ne gâchera pas la physionomie de notre région, surtout le projet Sud-Vannier hors des plaines, en pleine nature.</p> <p>Si ce projet se concrétise, je souhaiterais que soit mis en place des déflecteurs aux machines pour protéger les zones habitées des pollutions nocturnes de lumière.</p>
<p><b><u>Observation n°11</u></b></p> <p>Monsieur CHANTOME Daniel</p> <p>1<sup>er</sup> adjoint</p>	<p>Je suis favorable à l'installation d'éoliennes sur le territoire de notre village. D'une part, il y aura peu de nuisances visuelles et d'autre part, la commune n'a quasiment aucun revenu. Il n'y a pas de solution parfaite en ce qui concerne la production d'énergie électrique. Il faudra également réfléchir à l'avenir à un complément avec le photovoltaïque.</p>

<p><b><u>Ministère de la Défense</u></b></p>	<p>Après consultation des différents organismes concernés de la défense, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause la mission des forces.</p> <p>Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer qu'au titre de l'article R.244-1 du code de l'aviation civile, je donne mon autorisation à sa réalisation sous réserve que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne, en application de l'arrêté de référence, conformément aux spécifications de l'arrêté de référence.</p> <p>Par ailleurs je donne mon autorisation à son exploitation conformément aux dispositions de l'arrêté de référence.</p> <p>Dans l'hypothèse d'une acceptation du projet et afin de procéder à l'inscription de ces obstacles sur les publications d'informations aéronautique, je vous prie d'informer le porteur de projet qu'il devra faire connaître à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord ainsi qu'à la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est située à Entzheim (67) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les différentes étapes conduisant à la mise en service opérationnel du parc éolien (déclaration d'ouverture et de fin de chantier) ;</li><li>• Pour chacune des éoliennes : les positions géographiques exactes en coordonnées WGS 84 (degrés, minutes, secondes), l'altitude NGF<sup>6</sup> du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout (pales comprises).</li></ul> <p>Enfin, je vous prie d'attirer son attention sur le fait que se soustraire à ces obligations engagerait sa responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.</p> <p>Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.</p>
--	--

<p><b><u>Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est</u></b></p>	<p>Je ne reprendrais pas dans le détail l'avis complet de la MRAE, mais seulement les grandes lignes.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'autorité environnementale recommande d'explicitier et de justifier les raisons conduisant à prévoir l'implantation</li></ul>
---	--

MRAE

des éoliennes par rapport aux lisières des forêts, à une distance inférieure aux 200 m proposés par le SRE et de présenter les conséquences de ce choix sur les secteurs boisés environnants et sur les habitats et les espèces concernés.

*L'exploitant a répondu à sa manière à l'autorité environnementale page 5,6,7,8 et 9.*

- L'autorité environnementale recommande à l'exploitant de compléter le dossier par l'évaluation de l'impact et des dangers associés au raccordement électrique depuis les postes de livraison.

*Page 10 et 11, l'exploitant apporte sa réponse à cette question.*

- L'autorité environnementale recommande à l'exploitant de porter une attention renforcée aux suivis comportementaux des oiseaux et à leur mortalité, pour affiner l'impact réel du projet et de s'assurer de l'efficacité des mesures compensatrices et de déduire si nécessaire les modifications de conditions d'exploitation à apporter.
- L'autorité environnementale recommande à l'exploitant de renforcer le suivi comportemental et de la mortalité des chauves-souris, afin de s'assurer de l'efficacité du plan de fonctionnement et de bridage mis en place et, le cas échéant, d'accroître ses performances.

*Page 12 et 13, l'exploitant apporte sa réponse à cette question.*

- L'autorité environnementale recommande au Préfet dans ses prescriptions de faire réaliser une étude acoustique dès la mise en service du parc éolien, afin de confirmer l'efficacité du plan de fonctionnement et de bridage au regard des nuisances sonores, notamment en période nocturne pour certaines orientations du vent.

*Page 14, l'exploitant apporte sa réponse à cette question.*



Commissaire enquêteur

Plusieurs points reviennent dans les observations ci-dessus :

- Impact important sur la biodiversité, étude pas suffisamment détaillée,
- Coupure d'un couloir migratoire,
- Manque de vent,
- Déflecteurs de lumière.

Pour ma part j'émetts les observations suivantes :

Les garanties financières visant à couvrir en cas de défaillance de l'exploitation l'ensemble des opérations de démantèlement et de remise en état du site après exploitation soit 50 000 € par éolienne sera-t-il suffisant ?

Malgré son éloignement, le cône de protection des remparts Est de la ville de Langres n'est pas suffisamment considéré. Il aurait été souhaitable de réaliser des photomontages depuis ce point.

Absence de désignation du poste source sur lequel sera raccordé le parc éolien.

Alors que le dossier comporte toutes les précisions concernant le raccordement des éoliennes aux trois postes de livraison (PDL), rien n'est dit sur le raccordement entre les postes de raccordement et le poste source (réseau Enedis).

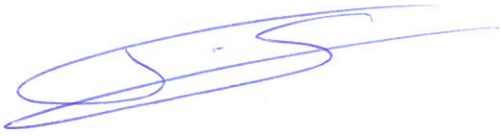
Une plaquette résumant le projet éolien aurait pu être réalisée et distribuée aux habitants des communes autour du projet. Le dossier étant difficilement constable par les administrés.

Une étude paysagère incluant les projets déjà instruit autour du projet Sud-vannier aurait pu être réalisée.

Afin de pouvoir se projeter dans l'avenir, une mention sur les projets éolien en cours d'étude sur le même territoire pourrait être abordée.

Au cours de ma permanence, en date du 20 avril 2019 de 9h00 à 12h00, Monsieur CHAUFFETET, propriétaire de la parcelle ZE 39, m'a fait remarquer que ce n'était pas lui qui avait signé "*l'autorisation de dépôt d'un dossier de demande d'autorisation unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et de déclaration de travaux*" (page 50 du Dossier administratif) et "*l'avis du propriétaire sur la remise en*

	<p>état du site après exploitation du parc éolien" page 77 du Dossier administratif.</p> <p>Pourquoi le type d'éolienne qui sera installée pour ce projet n'est-il pas arrêté ?</p>
--	---

<p>Monsieur SASSOLAS Chef de projet</p>	<p>Monsieur MARTINS Commissaire enquêteur</p>
<p>Mardi 21 /05 /19</p> 	<p>Mardi 21 mai 2019</p> 